



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 ..... : 27  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 32



**Rapporteur : Monsieur le Maire**

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Annie TOULET en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 15 octobre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 15 octobre 2018.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 8 NOVEMBRE 2018  
Exécutoire le 13 novembre 2018**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
LOCATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE D'UNE MAISON SITUÉE 91 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE**

Désignation d'un locataire

Perception d'un loyer

Renouvellement de la location à Madame Sylvie CHABOSSEAU avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée de deux ans, pour un coût mensuel de 700,00 €.

**DECISION N° 2 DU 29 NOVEMBRE 2018  
Exécutoire le 30 novembre 2018**

**VIE CULTURELLE  
ORGANISATION D'UNE SOIRÉE CABARET PHILIPPE GLASS  
FIXATION DES TARIFS**

Les tarifs pour la soirée cabaret Philippe GLASS organisée à l'ESCALE le dimanche 31 mars 2019 à 17 h 00, sont fixés comme suit :

. adultes : 5,00 €,

. élèves de l'Ecole Municipale de Musique et les moins de 12 ans : 3,00 €



- ❖ **Affaires Générales – Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à Paris le 27 septembre 2018 afin de participer au bureau du Club des Villes et Territoires Cyclables et le 13 décembre 2018 pour une réunion d'information organisée par l'AMF, le Club des Villes et Territoires Cyclables et AGIR sur le thème « Place et atouts du vélo dans la mobilité du quotidien » - Mandat spécial (régularisation)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial à titre de régularisation, pour ses déplacements des jeudis 27 septembre et 13 décembre 2018,
- 2) Précise que ces déplacements ont donné lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements ont fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

- ❖ **Affaires Générales – Amicale des Petits Jardiniers La Tranchée/Saint-Cyr-sur-Loire – Réévaluation du tarif de location des jardins familiaux rue de la Grosse Borne au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de maintenir à 0,10 € le m<sup>2</sup> le montant du loyer versé par l'Amicale des Petits Jardiniers La Tranchée/Saint-Cyr-sur-Loire pour la location des jardins familiaux d'une superficie totale de 18 000 m<sup>2</sup> et situés rue de la Grosse Borne,
- 2) Précise que ce réajustement prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément à l'article 3 du contrat de bail signé entre la commune et l'Amicale le 25 février 1971 et ce pour une durée de trois ans.

- ❖ **Affaires Générales – Assurances – Remboursement de sinistres pour l'année 2018**

**Monsieur HÉLÈNE** fait part des différents remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances dont le montant total s'élève à **5 890,88 €**.

- ❖ **Budget Principal – Exercice 2018 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Examen et vote**

**Monsieur HÉLÈNE** signale qu'en section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 43 734,00 € et les dépenses à 12 540,00 €, soit un solde positif de 31 194,00 € viré en « dépenses imprévues ».

On note les principaux postes suivants :

En recettes, le Fonds Départemental de Péréquation à la Taxe Professionnelle pour 17 619,00 €, et en dépenses, l'annulation de l'amende due au titre du manque de logements sociaux (loi SRU) pour 37 000,00 € et un complément de taxe foncière payée par la Ville pour 25 000,00 €.



En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 21 127,50 € € et les dépenses à 54 230,00 €, soit une insuffisance de 33 102,50 € prélevée sur le poste « dépenses imprévues ». Les postes principaux sont, en recettes, la taxe d'aménagement encaissée par la Métropole et reversée à la Ville pour 141 000,00 €, l'annulation de la subvention départementale pour la rénovation de l'ancien Hôtel de Ville soit – 120 000,00 € qui seront réinscrits l'an prochain, la diminution de la subvention inscrite pour le terrain synthétique Guy FELIX, les travaux ayant été moins chers que prévus, pour – 18 959,50 €. En dépenses, on relève un complément pour la mise en sécurité des groupes scolaires Périgourd et Engrand pour 35 000,00 €.

La DBM comprend également des virements de crédits d'un chapitre à un autre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du budget principal – exercice 2018.

❖ **Budget Primitif 2019 – Subvention 2019 versée au Centre Communal d'Action Sociale – Demande de versement avant le vote du budget**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Versera une subvention d'équilibre au budget du CCAS dès le mois de janvier et en l'absence de vote du budget de la Ville, si la trésorerie du CCAS le nécessite,

2) Dit que ce montant s'établira à 300 000,00 €.

❖ **Budget Primitif 2019 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **1 818 480,25 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous :



Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2019
Acquisition de caves urnes et columbariums Cimetière avenue de la République	35 000,00 €	21-21316-CIM100-823
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>	

2) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2019, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-dessus.

❖ **Finances – Garantie d'emprunt – Programme Quai des Maisons Blanches (Projet ATARAXIA) et Résidence KONAN (SNI) – Réitération de garantie pour deux emprunts**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Réitère sa garantie d'emprunt dans le cadre des 2 programmes visés ci-dessus.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 novembre et le 11 décembre 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 20 décembre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 20 décembre 2018.

❖ **Recensement de la population 2019 – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la base de la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 2 000,00 € bruts.

❖ **Compte rendu des réunions du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du vendredi 30 novembre 2018**

**Monsieur BOIGARD** signale qu'au titre du Comité Technique figuraient à l'ordre du jour le renouvellement de la délégation de service public de la MAFPA pour la partie Ressources Humaines, la modification de l'organigramme général suite au départ d'un cadre et la modification de l'organigramme de la direction des Relations Publiques, de la Vie Associative et Sportive.

Dans le cadre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il signale qu'ont également été abordés le bilan sur les différents registres présentés par un assistant de prévention, le bilan des accidents de travail du dernier trimestre et l'état d'avancement des visites médicales par le médecin de prévention.

❖ **Police Municipale – Etat statistique de la délinquance de juillet à septembre 2018**

**Monsieur BOIGARD** souligne principalement le constat d'une baisse régulière de la délinquance chaque mois. Fin septembre 2018, 261 faits étaient enregistrés contre 299 en 2017. Il signale que durant l'été dernier, 17 cambriolages ont été recensés contre 23 et 31 pour les deux premiers trimestres de l'année 2018. Il remarque qu'aucun cambriolage n'a été constaté dans les pavillons surveillés par la police municipale et la police nationale dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances ». En revanche, il constate une augmentation des coups et blessures volontaires durant l'été.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du mardi 11 décembre 2018**

**Monsieur BOIGARD** signale que figuraient à l'ordre du jour de ce conseil syndical, le suivi habituel de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de l'électricité, du gaz et de l'éclairage public lié à ces délégations.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Comptes rendus des réunions du conseil métropolitain des lundis 19 novembre et 17 décembre 2018**

En ce qui concerne la réunion du 19 novembre, **Madame LEMARIÉ** informe de l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet « Envie de Loire ». Elle signale l'installation, à la demande de la Métropole, d'un module en bois dans le parc de la Perraudière pour présenter les projets d'aménagement sur le périmètre allant de La Riche à Rochecorbon. Par ailleurs, elle informe qu'une participation de 10 000,00 € a été accordée à l'association « Le souffle court », dont l'initiative revient au tourangeau Laurent JOUBERT, kinésithérapeute spécialisé dans le domaine respiratoire, qui a participé à la route du Rhum mais a été contraint à l'abandon.

Elle signale par ailleurs l'étude du plan local de l'habitat (PLH) 2011-2017 de Tours Métropole Val de Loire avec la constatation, pour Saint-Cyr, du passage de 490 logements à 722 logements aidés. Enfin, l'entreprise Kéolis a été à nouveau retenue comme délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public de voyageurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La réunion du 17 décembre 2018 portait, quant à elle, sur la présentation de la marque territoriale « Tours Loire Valley » par M. Thibault COULON, Vice-Président. Dans le cadre de la stratégie métropolitaine, elle indique également la mise en place



de « Tours Loire Valley Campus 2025 », une instance de gouvernance partagée entre la Métropole, l'enseignement supérieur, la formation supérieure et la formation professionnelle. Objectif : 50 000 apprenants sur le territoire métropolitain. Par ailleurs, elle indique que le nouveau Maire de Saint-Avertin, Monsieur Laurent RAYMOND, a été élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président du conseil métropolitain. Enfin, elle termine en soulignant que le réseau Fil Bleu a été récompensé. Tours Métropole Val de Loire a reçu, à cette occasion, le pass d'argent du 27<sup>ème</sup> palmarès des mobilités 2018 derrière Bordeaux et devant Strasbourg.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des lundi 3, mercredi 5 et mardi 11 décembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE -  
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée aux Relations Publiques  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport  
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ **Culture – Adhésion au réseau Chainon, un circuit culturel équitable et solidaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'adhésion au réseau Chainon.

❖ **Animation - Organisation d'une manifestation « l'Escale Cabaret Club » les 15 et 16 mars 2019**

**A – Convention type**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention-type régissant les modalités de sponsoring en vue de l'Escale Cabaret Club,
- 2) Autorise en conséquence Madame Francine LEMARIE, Maire-Adjointe en charge des Relations Publiques, à signer ladite convention avec les différents partenaires.

**B – Création de nouvelles catégories tarifaires**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création d'une nouvelle catégorie tarifaire (tarif adulte – tarif enfant et tarif comité d'entreprise),
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Vie sportive – Location des installations sportives municipales : gymnases, Stades, Tennis – Modification de la catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création de nouvelles catégories et de la suppression des catégories tarifaires obsolètes,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées du lundi 26 novembre 2018**

**Monsieur GILLOT** n'a rien de particulier à signaler mais tient à souligner l'attitude très constructive des associations dans l'étude des travaux d'amélioration d'accessibilité des personnes handicapées.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 10 décembre 2018**

**Madame JABOT** signale que cette réunion avait principalement pour ordre du jour le vote du budget supplémentaire, la mise en place d'une nouvelle procédure de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la constitution de la commission d'ouverture des plis pour la MAFPA. De plus, elle signale que le goûter des vœux du Maire aura lieu le 13 janvier 2019 avec, pour traiteur, M. CHEVALIER. Le thème du spectacle portera sur les canotiers. Le conseil a également voté la signature de la convention Recygo et étudié 5 demandes de secours exceptionnel ainsi que 25 demandes concernant 35 enfants pour les frais de restauration scolaire

Elle signale de plus que la collecte de la Banque Alimentaire a eu lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre avec, comme sites, Lidl et U express. 28 bénévoles se sont relayés au cours de deux journées.

Le conseil a ensuite évoqué la demande de la mise à disposition de l'Escale le dimanche 28 avril par l'association « Bien grandir 37 » pour un projet de salon de l'enfance avec une vingtaine d'exposants en direction des futurs et jeunes parents.

Elle signale de plus qu'une conférence sur les bienfaits du chant a eu lieu le 6 décembre. La prochaine conférence de l'UTL aura lieu le 20 décembre sur le thème « Les rois mages et leurs représentations dans l'art » par Christine BOUSQUET. Enfin, le mercredi 30 janvier aura lieu la séance de cinéma « Au bout des doigts ».



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 4 décembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement  
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance**

❖ **Enseignement – Convention au profit de l'inclusion scolaire d'un enfant inscrit dans le dispositif ABA à l'école Périgourd**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou son adjointe déléguée à la Vie Educative, à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Jeunesse - Séjours vacances 2019 – Définition des tarifs et montants des participations communales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la mise en place du quotient familial pour les lots 1 et 4 (séjour neige et séjour groupe été) des séjours qui seront présentés dans le catalogue annuel « Mes vacances 2019 », diffusé à partir de janvier 2019 et disponible sur le site internet [www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com).

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du jeudi 6 décembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué à la copropriété de l'Aurore  
Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain  
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement et aux Bâtiments communaux

- ❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Travaux d'aménagement tranche 2 – Appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution pour le lot 1 – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de la modification en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution pour le lot 1 pour un montant de 31 894,64 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette modification en cours d'exécution et toute pièce relative à cette affaire.

- ❖ **Acquisitions foncières – Lieudit le Petit Prenez – Acquisition de la parcelle BO n° 9 (828 m<sup>2</sup>) appartenant aux consorts DE MARCH**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts DE MARCH la parcelle cadastrée section BO n° 9 (828 m<sup>2</sup>), lieudit le Petit Prenez,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 16 500,00 € net vendeur,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics locaux pour l'exercice 2017**

**A – Rapport annuel de concession de distribution publique de gaz**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2017.

**B – Rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

**C – Rapport de la Métropole sur le service public de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2017.

**D – Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du lundi 26 novembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à signaler.

❖ **Réouverture de la gare Fondettes–St Cyr – Proposition de vœu conjoint avec la ville de Fondettes**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la présente motion visant à obtenir de la part de Tours Métropole Val de Loire et de la Région Centre Val de Loire la remise en service de la gare de Fondettes/Saint-Cyr-sur-Loire.

❖ **Réhabilitation de l'étanchéité de la dalle appartenant à la copropriété de l'Aurore – Convention financière avec la commune**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve et signe la convention avec la copropriété de l'Aurore,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à la mise en œuvre de cette convention.

❖ **Moyens techniques – Prestations de nettoyage dans divers bâtiments de la ville – Appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation d'une modification en cours d'exécution pour le lot 1 d'un montant de 3 623,00 € HT ainsi que pour le lot 3 d'un montant de 53,64 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ces modifications en cours d'exécution et toute pièce relative à cette affaire.

❖ **Environnement – Installation d'un troisième composteur collectif – Convention d'usage d'un terrain et de partenariat avec l'association Zéro Déchet**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve et signe la convention avec l'association Zéro Déchet,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à la mise en œuvre de cette convention.

❖ **Embellissement de la Ville – Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) – Adhésion de la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Permet l'adhésion de la Ville à la Société Nationale d'Horticulture de France.

❖ **Développement durable – Dispositif Recygo – nouveau contrat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve et signe la convention avec RECYGO,



2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à la mise en œuvre de cette convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 10 décembre 2018**

**Monsieur GILLOT** signale que Saint-Cyr-sur-Loire s'est distinguée à la Chambre des Métiers par la remise des prix « Graine de talent ». Il explique que 3 prix sont distribués chaque année et Saint-Cyr en a reçu 2 : M. HEBRAS, atelier Lemaire (restauration de meubles) et les studios Arkham.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Briand.", written in a cursive style.

Philippe BRIAND.